



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **29 AVR. 2025**

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Le 18 mars 2025, nous avons reçu la saisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) concernant la modification simplifiée du PLU de la commune d'Archès.

Ce dossier a été présenté lors de la commission du 23 avril dernier.

Après examen, la commission a rendu un avis favorable sur la modification du règlement de la zone N du PLU d'Archès.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental adjoint
des territoires,

Grégory BOINEL

Monsieur le Maire

Mairie d'ARCHES

2, Rue de la Mairie-BP 12

88380 ARCHES

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00